

Les missions de 1959, vues de 2009

Antoine COMPAGNON

Comment inaugurer ce colloque du cinquantenaire sans rappeler la mission fixée aux affaires culturelles par André Malraux, lors de la création de son ministère en 1959 ? « Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. » Trois objectifs étaient ainsi posés, dans un ordre qui n'était pas indifférent : premièrement, le partage de la culture entre tous les Français, la popularisation des grandes œuvres françaises et accessoirement étrangères ; deuxièmement, le rayonnement, en France et hors de France, du « patrimoine culturel », notion nouvelle, assimilant aux monuments historiques tout ce qui du passé était jugé digne d'être conservé (on ne parlait pas encore de mémoire) ; troisièmement, l'aide à la création contemporaine.

Lors de l'inauguration de la maison de la culture d'Amiens en mars 1966, André Malraux devait redire que le but de ces maisons, consacrées principalement au théâtre, coïncidait avec la première ambition de son ministère : « faire en sorte que chaque enfant ait accès aux œuvres du patrimoine de l'humanité ».

C'est au regard de ces trois finalités que l'action menée depuis un demi-siècle par le ministère des Affaires culturelles, puis de la Culture, peut être appréciée aujourd'hui.

Quelques termes remarquables et très forts ponctuaient l'affirmation de la mission du nouveau ministère en 1959 : « œuvres capitales de l'humanité », « patrimoine culturel », « œuvres de l'art et de l'esprit ». Une conception élevée de la culture se tenait derrière ces mots, celle de la culture cultivée, non pas toutes les œuvres mais les œuvres essentielles. Et l'on insistait avec force sur la qualité nationale, française, des œuvres en question, dont il s'agissait d'assurer la diffusion ou de soutenir la création. Ces mots me font souvenir de mon enfance à Washington au début des années 1960, sous le signe de la haute culture identifiée à la France : j'étais là-bas lors de la visite de Malraux accompagnant *La Joconde* en janvier 1963 et la présentant à John et Jackie Kennedy ; j'ai assisté comme à la messe aux tournées

annuelles du Théâtre de France, que Malraux avait confié à Jean-Louis Barrault, jouant *Andromaque*, *Le Mariage de Figaro* ou *Le Soulier de satin*.

En cinquante ans tout a changé et d'abord la notion même de culture, absorbée dans le culturel : « tout est culturel », comme l'a dit Jack Lang à l'Assemblée nationale dès 1981. En 1959, la culture avait encore en français son vieux sens latin, cicéronien, de métaphore agricole : c'était la *cultura animi*, la culture de l'âme, l'élévation de l'esprit chez l'homme ou la femme cultivée au contact des œuvres, celles-ci essentiellement livresques – le théâtre populaire mettait en scène des textes –, et par la méditation sur elles. Il s'agissait d'encourager les Français à l'acquisition individuelle de culture en leur rendant plus facile l'accès aux œuvres. Une nouvelle mission était ainsi assignée à l'État administratif à l'égard de la société et même de l'individu : auprès de l'éducation nationale, celle de l'acculturation personnelle, mais dans la fidélité à la notion classique et humaniste d'*otium studiosum* ou de loisir studieux. La culture – effort individuel – reposait sur la retraite et l'ascèse par opposition au *negotium* – l'activité mondaine – suivant une variante moderne et laïque de la distinction entre la vie active et la vie contemplative. On en était encore à penser qu'on vivait mieux, plus pleinement, plus heureusement, en se frottant aux œuvres de l'art et de l'esprit.

Aujourd'hui, une décennie dans le XXI^e siècle, par le mot « culture » on entend en français beaucoup et bien d'autres choses : il est confus, équivoque, polysémique. Son acception allemande – la *Kultur* – a tout à fait disparu, entendue comme l'esprit d'un peuple ou d'une nation, liée à la race au sens non biologique mais historique ou mythologique du terme, à l'enracinement populaire, à la langue et au folklore, aux contes et légendes. La *Kultur* s'opposait à la civilisation, notion française d'Ancien Régime, distinction acquise, superficielle et artificielle. La culture, ce n'est aujourd'hui ni la *Kultur* allemande ni la civilisation française. Cette vieille dichotomie n'est plus car le sens anglais du mot s'est peu à peu imposé à nous, *culture*, venu de l'ethnologie et de la sociologie, pour désigner l'ensemble des valeurs symboliques qui définit un groupe humain, qui lie les hommes et les femmes d'une collectivité. Loin de se réduire à un héritage ou à un luxe, une culture est fonctionnelle. Toute communauté a sa culture, ou même est sa culture. Comme les groupes humains, toutes les cultures ont une égale légitimité, une égale dignité, voire une égale valeur. Les « œuvres capitales de l'humanité » s'éloignent à l'horizon, ou coulent avec la bonne conscience de l'universalisme.

On est ainsi passé en cinquante ans du sens latin de la culture – « *cultura animi*, ou culture cultivée » – au sens anglais du *multiculturalism*, objet des *cultural studies* instaurées par Richard Hoggart à Birmingham en 1964 et poursuivies par Stuart Hall, études – en termes de classe, de race et de

genre – des valeurs culturelles, des pratiques culturelles des différents groupes et sous-groupes sociaux, notamment des groupes dominés auxquels la culture cultivée fait violence et dont les *cultural rights*, les droits culturels doivent être respectés. Chacun appelle culture ce à quoi il occupe ses loisirs, ses RTT ou son RSA¹. *L'otium studiosum* a cédé la place aux loisirs culturels.

Quand cette transition a-t-elle eu lieu en France ? Non pas d'un seul coup mais par intermittence depuis les années 1970, avec des avancées et des reculs, et elle s'achève à peine, si elle s'achève. Symptomatique du retard français, le mot d'ordre d'« exception culturelle » est défendu par la Commission européenne aux négociations du Gatt en 1993 sur l'insistance de la France et décliné par Jacques Delors dans la formule : « La culture n'est pas une marchandise comme les autres. » La défense de l'exception culturelle présuppose l'idée de culture de qualité, précieusement supplémentaire, gratuite ou gracieuse, à protéger contre les industries culturelles, méritant une dérogation à la libre concurrence, plutôt que celle de culture fonctionnelle et communautaire. Lors des négociations de l'OMC en 1999 à Seattle, la Commission a toutefois substitué à l'exception culturelle, d'allure défensive, l'exigence de « diversité culturelle », plus conforme au multiculturalisme ambiant et aux politiques identitaires, et la diversité culturelle est aujourd'hui devenue la doctrine officielle de l'Union européenne, partant, celle de la France.

De l'exception à la diversité, ainsi peut-on résumer la mutation de la culture depuis une trentaine d'années, ou encore de la « démocratisation de la culture » à la « démocratie culturelle ». Certains lient cette rupture au passage de la décennie Malraux à la décennie Lang. Tout aussi approximatif me semble ce cliché que celui, soutenu par d'autres, de la continuité entre la mandature Malraux et la mandature Lang. La culture a indiscutablement changé de sens entre les années 1960 et les années 1980, mais sa métamorphose a peut-être moins résulté des aléas de la politique culturelle nationale que des lois de l'évolution sociologique occidentale.

De fait, la France n'a pas été à l'avant-garde dans la reconnaissance de la diversité culturelle et de l'égalité des cultures. Aux États-Unis, entre 1976 et 1980, sous la présidence de Jimmy Carter, certaines fondations avaient commencé à financer les pratiques culturelles des minorités dans le cadre de la politique de la ville et afin d'apaiser les ghettos après les émeutes du début des années 1970. En Grande-Bretagne et en Allemagne, à la fin des mêmes années, sous des gouvernements de colorations politiques opposées – Margaret Thatcher d'un côté et Helmut Schmidt de l'autre –, les cultures dominées étaient déjà subventionnées, il est vrai par

1. RTT : réduction du temps de travail ; RSA : revenu de solidarité active.

des autorités locales et régionales en l'absence d'un ministère national de la Culture.

En France même, sous Jacques Duhamel, ministre de Georges Pompidou de 1971 à 1973, le balancier avait déjà été déplacé de la popularisation de la culture cultivée vers l'observation des pratiques culturelles des Français, l'attention à la « vie culturelle primaire d'un pays », suivant l'expression de Jacques Duhamel, englobant le design, la publicité et le cirque, et vers ce qu'on a depuis lors nommé le « développement culturel », mené en concertation avec les collectivités territoriales et promis à la fortune après 1981. Le mouvement avait toutefois été suspendu par le successeur de Duhamel, Maurice Druon, en 1973-1974. Ainsi, le glissement de la culture pour tous, au sens de l'idéal éclairé d'émancipation des hommes par les œuvres capitales, à la culture par tous, au sens du développement des pratiques culturelles minoritaires, n'est ni de droite ni de gauche, mais occidental ou même global, et la France ne faisait que suivre en 1981, lors de la première alternance politique depuis 1958.

On pourrait même soutenir – c'est en tout cas ma thèse – que la culture cultivée a plutôt mieux résisté en France qu'ailleurs, et qu'elle y reste plus respectée, en raison de l'existence du ministère de la Culture, alors que les pays plus décentralisés ou moins nationalisés y ont plus vite renoncé.

Cela dit non pas pour diminuer l'originalité de la contribution de Jack Lang à la transformation des pratiques culturelles des Français entre 1981 et 1993 – Fête de la musique, Journée du patrimoine, etc. – ni pour l'innocenter auprès de ceux qui l'accusent d'avoir mis à mal la haute culture française, mais pour recadrer son action dans des tendances longues qui dépassent largement l'Hexagone. Quand, récrivant en 1982 le décret fondateur du ministère, il lui fixait comme premier objectif de « permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix », il prenait acte d'une inflexion déjà bien entamée chez nos voisins, qui, eux, n'avaient pas de ministère de la Culture. Il n'y a plus depuis longtemps d'équation entre droite et culture élitaire ou gauche et culture populaire. Aujourd'hui, excellente illustration du point où nous en sommes, nous avons un président de la République qui n'a plus honte ni de se réclamer des valeurs politiques de la droite ni de manifester son indifférence, voire son mépris, pour la culture cultivée. À son initiative, c'est un spectacle de Johnny Halliday qui a été subventionné lors du dernier 14-Juillet, mais ses sorties contre *La Princesse de Clèves* ont fait au roman de Madame de La Fayette une publicité inespérée, si bien que tout le monde l'a lu sur les plages l'été dernier.

Il n'en reste pas moins que le changement de sens du mot « culture » en français courant à la fin du xx^e siècle a beaucoup compliqué l'action du

ministère en question, écartelé entre des pratiques de plus en plus hétéroclites mais toutes qualifiées de « culturelles ». Venant tout juste de quitter la Villa Médicis, le nouveau ministre a dû prendre la défense du rappeur Orelsan dans une de ses premières déclarations publiques². Plusieurs des principes qui ont fait l'histoire de ce ministère sont aujourd'hui en question, au point qu'un de ses anciens titulaires, Jean-Jacques Aillagon, a pu suggérer qu'il n'était plus nécessaire. Nous traversons un moment d'incertitude et même de turbulence ; nous nous trouvons sinon face à une crise, du moins à un tournant, devant plusieurs alternatives cruciales. Entre les intermittents et Hadopi³, la culture va dans tous les sens sans que le ministère en soit le *leader*. Ses charges fixes paralysent son action, et les collectivités territoriales financent la culture autant que l'État. De nombreuses équivoques doivent être tranchées. L'observateur non engagé que je suis voudrait en signaler quelques-unes, celles qui lui semblent les plus criantes, pour lancer la réflexion.

La première équivoque porte sur la relation entre la culture et l'éducation. Malraux, mauvais élève, se méfiait de l'école. Il lui opposait le « musée imaginaire », c'est-à-dire la présence réelle, la communion directe avec les œuvres de l'art et de l'esprit, ou avec leurs photos. S'il y a aujourd'hui un consensus minimal sur le bilan du ministère après cinquante ans, c'est pour constater l'échec du premier objectif qu'il s'était fixé, « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». Le ministère de la Culture n'a pas sensiblement réduit l'inégalité culturelle dans ce pays. Le refus de l'éducation artistique est revenu le hanter comme sa faute originelle. Pour y remédier, la réunion des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture a même été envisagée en 2007, lors de la constitution du gouvernement de François Fillon. Les circonstances ont fait que Jack Lang a détenu les deux portefeuilles en 1992-1993, mais sans projet de fusion des deux maisons.

En 2007 encore, on a reculé devant ce qui serait apparu comme la trahison d'une singularité française et comme un crime de lèse-Malraux. Mais une place a enfin été faite dans les programmes scolaires à l'éducation artistique dans le primaire, au collège et au lycée : histoire des arts, fréquentation des œuvres, pratique artistique. Sans craindre le mot, n'est-il pas temps de mettre l'éducation artistique au centre de l'action du ministère de la Culture, de revoir la répartition des rôles entre la rue de Grenelle et la rue de Valois ?

2. Le rappeur faisait l'objet d'une polémique née du clip d'une ancienne chanson, *Sale pute*, des associations ayant vu dans ses textes une apologie de la violence envers les femmes, ce dont il s'est défendu (*Le Monde*, 19 juillet 2009).

3. Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur l'internet créée par la loi connue sous le nom « Création et Internet »

Le flottement entoure également la deuxième ambition de 1959, « assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel », notion qui ne se réduit plus aux monuments historiques, comme au moment où Malraux l'avait adoptée après un rapport d'André Chastel, mais qui inclut le « riche legs de souvenirs » constitutif, suivant Renan, de l'identité nationale. D'une part, concernant le rayonnement de cet héritage, sont cette fois à repenser les relations de la rue de Valois avec le quai d'Orsay et sa direction des relations culturelles, laquelle a connu plusieurs avatars et se retrouve depuis mars 2009 fondue dans une vaste direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). En 1959, suivant la tradition instaurée sous la III^e République, l'action culturelle extérieure de la France était pour l'essentiel linguistique et éducative, menée grâce à quelques associations subventionnées comme la Mission laïque ou les Alliances françaises, à quoi s'ajoutait l'Association française d'action artistique (AFAA), responsable des tournées théâtrales de mon enfance. Cette action s'est éloignée de l'éducation pour se rapprocher de la culture, donnant de plus en plus d'importance au soutien à la création contemporaine et de plus en plus de visibilité aux cultures marginales. Entre les deux guerres, quelques grands mandarins de la Sorbonne s'étaient divisés le monde et exerçaient leur tutelle sur les continents, Georges Dumas en Amérique latine, Paul Pelliot en Orient, André Siegfried en Amérique du Nord. Ils avaient tendance à confondre l'action culturelle de la France avec la politique universitaire. Aujourd'hui, c'est l'intersection de la Culture et des Affaires étrangères qui manque de direction. On ne sait plus où donner de la tête, comme l'atteste la lecture du rapport annuel d'activité de *Culturesfrance*, l'opérateur auquel les ministères des Affaires étrangères et de la Culture délèguent leurs échanges culturels internationaux – une vraie auberge espagnole.

Mais là n'est pas l'essentiel. Avant de penser à faire rayonner le patrimoine culturel, bien plus problématique en est aujourd'hui l'idée même. On s'accordera sur la mission d'inventaire et de préservation des monuments historiques, elle aussi héritée de la III^e République, sinon de la monarchie de Juillet – Guizot et Mérimée. Mais dans le patrimoine, il y a aussi l'idée de patrie, de nation, d'identité nationale. Or, dans la transition de l'exception culturelle à la diversité culturelle, de la culture cultivée à la culture communautaire, les cultures nationales ont perdu beaucoup de leur légitimité. Prise en tenaille entre la culture globale – culture industrielle ou culture de marque – et les cultures locales – cultures centrifuges ou cultures de marge –, la culture nationale, censément une et indivisible, est soupçonnée de visées colonialiste, impérialiste, universaliste, voire intégriste. Le monde global est un monde postcolonial qui privilégie la périphérie par rapport au centre, qui préfère donc le local au national. Et la culture française, particulièrement nationale dans sa continuité ininterrompue depuis

le Moyen Âge, est particulièrement visée dans le monde global. Le simple vœu d'« assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel » est devenu inacceptable dans un monde qui juge arrogante, hégémonique, souverainiste, l'idée nationale. Dès 1982, pour apaiser les sensibilités minoritaires, Jack Lang présentait le deuxième objectif de son ministère comme celui de « préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière », ainsi que de « contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde ». La nation était ainsi diluée entre le local et le global, entre les groupes sociaux et les cultures du monde. Malgré cette profession d'humilité, voire de repentance, sur laquelle Jacques Toubon devait revenir en 1993 – il restaura le décret de 1959 de Malraux, mais sans prise sur le cours des choses –, voilà à mon sens – c'est un autre sujet que je laisserai de côté – l'une des raisons de la moindre présence de la culture française dans le monde.

Certains parient pourtant – Max Gallo par exemple – sur un retour des nations, la construction européenne ayant atteint ses limites. Peut-être. Le modèle national qui se présente aujourd'hui comme un refuge contre l'Europe et la mondialisation n'est cependant nullement culturel, mais social. Ledit « modèle français », celui que le président de la République désavouait avant la crise financière et qu'il a réhabilité devant le Congrès de Versailles en juin, est un système de protection sociale qui a peu à voir avec la culture. Le doute n'en est donc pas moins profond : comment parler encore de « patrimoine culturel », d'« œuvres capitales », notions sur lesquelles le rayonnement de la culture française s'était appuyé jusqu'ici ?

Ces deux premières tensions – musée imaginaire *ou* éducation artistique, patrimoine national *ou* pratiques centrifuges – sont peu à peu apparues au cours des années 1960 ou 1970. Elles imposent aujourd'hui des arbitrages entre culture et éducation nationale, ou entre culture et affaires étrangères. Pour être en partie administratifs, ces choix n'en sont pas moins essentiels : si, en France, tout est culturel, tout est aussi administratif.

Une troisième équivoque a été, elle, d'emblée constitutive de l'action du ministère, inséparable de sa troisième visée de 1959, « favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit ». L'objection a été souvent posée en ces termes : le ministère de la Culture n'a-t-il pas été d'abord, n'est-il pas pour l'essentiel un ministère des artistes ? Trop proche des intermédiaires culturels, subventionnant une création difficile, traversé de conflits d'intérêt, n'a-t-il pas renoncé à acculturer le plus grand nombre pour assister les professionnels ? Bref, a-t-il été inspiré davantage par l'idéal des Lumières ou par les usages de l'Ancien Régime, par le rêve des maisons de la culture ou par la réalité du mécénat ? Là aussi, pour simplifier, certains ont cru percevoir une dérive de la décennie Malraux à la décennie Lang, mais le

conflit entre la démocratisation de la culture et le soutien à la création, entre une politique de la demande et une politique de l'offre, est inhérent à l'action culturelle de l'État français. Il résulte de la persistance de la monarchie sous la République, donnée particulièrement sensible en matière de culture.

Le grief est si connu qu'il semble inutile de revenir longtemps sur ce qu'un illustre collègue et ami a nommé *l'État culturel*⁴. Dans l'Europe et la France libérales du XXI^e siècle, plaidant pour moins d'État administratif, on aurait pu croire ce flottement périmé. Certains signes le suggéraient, comme la volonté, exprimée en août 2007 dans la lettre de mission du président de la République à sa nouvelle ministre de la culture, Christine Albanel, de donner la priorité à l'élargissement des publics sur le développement de l'offre culturelle. Pourtant, lors de ses vœux au monde de la culture en janvier 2009, Nicolas Sarkozy a annoncé la création d'un Conseil pour la création artistique, présidé par lui-même et par la ou le ministre de la Culture : « En créant un Conseil pour la création artistique, dit-il ce jour-là, je veux renouveler avec vous l'attachement séculaire qui unit la Nation et ses artistes. Depuis Charles V et François I^{er}, l'État a été le promoteur de la création et le protecteur des artistes. » L'heure « est à la réaffirmation des missions de l'État », a aussitôt précisé la ministre⁵. Ce retour en majesté de la culture d'État prouve, s'il en était besoin, que le balancement entre la popularisation républicaine et le mécénat monarchique reste d'actualité sous le sixième président de la V^e République.

La quatrième ambivalence de la politique culturelle de l'État que je voudrais évoquer a été ainsi introduite sans transition. Elle dépasse le cadre du ministère de la Culture et concerne l'action de l'État en général, lequel se trouve sur tous les fronts au carrefour du dirigisme et du libéralisme, sans avoir décidément choisi sa voie. Le cas des universités m'est plus familier : une autonomie de gestion leur a été octroyée à l'initiative de leur tutelle, liberté que certains ont joliment qualifiée d'« autonomie Jokari », du nom de ce jeu de plage des années Malraux : l'État lance la balle, mais celle-ci est retenue par un élastique. Pour se mettre aux normes européennes, l'État multiplie les agences soi-disant indépendantes, mais il éprouve la plus grande peine à couper le cordon et à leur laisser vivre leur vie. Un seul exemple suffira. En juillet, à la dernière minute, le ministre des Affaires étrangères a dû renoncer à annoncer le regroupement du très compliqué réseau culturel français à l'étranger – instituts, centres culturels, services culturels, etc. – dans une nouvelle agence autonome, nommée Institut français, sur le modèle du British Council, du Goethe Institut,

4. Marc FUMAROLI, *l'État culturel. Essai sur une religion moderne*, Paris, Éditions de Fallois, 1991, 305 p.

5. *Le Monde*, 5 février 2009.

ou de l'Institut Cervantès, face à la résistance des ambassadeurs et du Quai d'Orsay, qui ont su mobiliser l'Élysée⁶. Dans tous les secteurs de l'action publique – la suppression des juges d'instruction sans indépendance des procureurs serait un autre cas –, le nœud gordien n'est pas tranché. En l'occurrence, l'État n'est pas prêt à renoncer à sa politique culturelle, non seulement en termes de formulation de principes généraux mais de prescription d'actions détaillées, le cas échéant contraires aux principes généraux.

On affiche la volonté d'extraire de plus en plus du budget de l'État le financement des affaires culturelles intérieures et extérieures, mais y songe-t-on sérieusement ? La part du mécénat d'entreprise dans le financement de la culture est déjà aussi élevée en France qu'aux États-Unis. Malgré des efforts, le budget de *Culturesfrance* reste alimenté à plus de 80 % par le ministère des Affaires étrangères et à moins de 5 % par le mécénat. C'est le financement de la culture par les personnes physiques qui fait défaut en France. L'évergétisme n'appartient pas à la culture française⁷. Tant que cette culture-là ne sera pas modifiée, le projet de débudgétiser la culture restera un vœu pieux. L'État lui-même n'a pas arrêté sa doctrine, comme l'a illustré de manière savoureuse la querelle qui a éclaté au grand jour l'hiver dernier entre la Réunion des musées nationaux (RMN) et les grands musées parisiens (Louvre, Orsay, Picasso) à propos de la répartition des profits exceptionnels générés par l'exposition *Picasso et les maîtres* de l'automne 2008.

Nous sommes arrêtés sur le seuil. Nous hésitons à le franchir, à basculer dans une autre économie de la culture. La réforme de l'État, la redoutable Révision générale des politiques publiques (RGPP) a fixé en avril 2008 le nouvel organigramme du ministère de la Culture. Tout ce qui restait de l'ancienne *cultura animi* – les directions du livre et du patrimoine – n'y figure plus. Apparaît la DG3, direction générale du développement des médias et de l'économie culturelle. Il est vrai que la communication est régulièrement associée à la culture depuis une trentaine d'années. On craint pour les missions traditionnelles du ministère, héritées du secrétariat d'État aux Beaux-Arts, mais le budget du patrimoine a été substantiellement augmenté en février 2009 dans le cadre du plan de relance (100 millions d'euros).

Aujourd'hui, le mot « culture », au plus loin de la culture cultivée, figure de manière prééminente en français dans l'expression ubiquitaire de

6. *Le Monde*, 18 juillet 2009.

7. Voir Paul VEYNE, *le Pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, coll. « Univers historique », 1976, 800 p. (rééd. coll. « Points Histoire », 1995). Dans cet ouvrage, P. Veyne propose une étude novatrice du fonctionnement politique de la cité romaine à travers la pratique de l'évergétisme, c'est-à-dire les dons publics que faisaient les notables à la ville.

« culture du résultat », prétendant appliquer à toute action publique les critères d'évaluation des PME. Encore faut-il décider si l'efficacité de l'action de l'État doit être appréciée à travers les entrées de *Bienvenue chez les Ch'tis* ou à la valeur des *Amours d'Astrée et de Céladon*, le film pour *happy few* d'Éric Rohmer. Or, le président de la République défend en même temps la culture du résultat et ce qu'il appelle lui-même la « culture pour la culture », désintéressée, à fonds perdu.

Ministère de la Culture du résultat ou ministère de la Culture pour la culture : comment mieux résumer le dilemme où nous nous trouvons ? J'ai voulu vous indiquer le point de vue d'un spectateur amical. Sympathisant de l'action culturelle publique, je souhaite sincèrement que la culture cultivée soit populaire dans ce pays, que la culture française rayonne dans le monde, que la création culturelle soit féconde. C'étaient les objectifs du ministère il y a cinquante ans. N'attendons pas d'une politique culturelle qu'elle produise des génies, mais ces trois missions essentielles restent d'actualité dans un contexte mondial, européen, national radicalement changé.

Face aux ambiguïtés que j'ai signalées, la religion n'est pas faite au sommet de l'État. D'où les tiraillements, les mouvements à hue et à dia. Mais ces ambiguïtés doivent-elles être tranchées ? Ne faudrait-il pas au contraire les maintenir tant qu'on le pourra : le musée imaginaire *et* l'éducation artistique, le patrimoine culturel national *et* la vie culturelle primaire, le développement de l'offre culturelle *et* l'élargissement de la demande culturelle, le dirigisme *et* le libéralisme, la culture du résultat *et* la culture pour la culture. Sont-ce des alternatives obligées ? Ne nous hâtons pas de les résoudre. À nous au contraire de rechercher des compromis. Que ce colloque nous fasse avancer sur cette voie, c'est un de mes vœux les plus chers.